

**Avenant n°3 du Contrat de co-développement 2021-2023
entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux**

Préambule

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 5^{ème} génération, pour la période 2021- 2023, le 23 septembre 2021 et le 1^{er} décembre 2021.

La délibération métropolitaine n°2021-526 prévoyait le principe d'un avenant général aux contrats fin 2022, afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole.

Depuis l'adoption des contrats, la ville de Bordeaux a fait part de son souhait de voir réaffecté le montant annuel maximal 2023 du règlement d'intervention Nature-Agriculture initialement attribué au projet « Grand Parc - Renouveau urbain : requalification du parc dans le cadre du RI Nature. Phases 2 et 3 » au projet « Grand Parc - Renouveau urbain : requalification du parc dans le cadre du RI Nature. Phase 1 ».

L'objet du présent avenant est d'intégrer cette adaptation au présent contrat de co-développement 2021 – 2023.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Anziani, son Président, dûment habilité par la délibération n°2024 - _____ en date du _____ 2024 ;

Et

La commune de Bordeaux représentée par Monsieur Pierre Hurmic, son Maire, dûment habilité par la délibération municipale n°2024 - _____ en date du _____ 2024 ;

ARTICLE 1 : Modification des annexes 1 et 2 au contrat de co-développement

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

La fiche ci-dessous est substitués à la fiche « Grand Parc - Renouvellement urbain : requalification du parc dans le cadre du RI Nature. Phases 2 et 3 » dans le contrat 2021 - 2023 :

- Grand Parc - Renouvellement urbain : requalification du parc dans le cadre du RI Nature. Phase 1

Les autres actions du contrat de co-développement 2021 - 2023 de Bordeaux restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Bordeaux,

Le Maire,

Pierre Hurmic

Liste des annexes à l'avenant :

Annexe 1 : Liste des fiches-actions par niveau d'enjeu

Annexe 2 : Fiches-actions

